

L'assemblée générale de copropriété: maîtriser les aspects techniques et juridiques pour bien la mener

NOUVEAUTÉ

PRÉSENTIEL

SUR-MESURE

INTER ENTREPRISE

Objectif de formation

Appréhender les divers aspects de l'assemblée générale de copropriété pour sécuriser ses pratiques

Programme

INTRODUCTION

- La notion de copropriété et le statut défini par la loi du 10 juillet 1965 (+ impacts Loi ELAN)
- Le règlement de copropriété
- Le syndicat des copropriétaires
- Les trois organes assurant le fonctionnement du syndicat (+ impacts Loi ELAN)

2 - L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : ORGANE DE DÉCISION DU SYNDICAT

- Sa constitution- La participation
- Le lieu de réunion de l'assemblée générale
- L'attribution des voix en assemblée générale
- Ses compétences
- Les pleines compétences
- Les compétences partagées avec le syndic
- Les limites des compétences de l'assemblée générale

3- ORDRE DU JOUR

- Droit d'amendement

4- QUI CONVOQUER ? (+ impacts Loi ELAN)

- Les situations personnelles et les règles spécifiques à la copropriété
- Les destinataires de la convocation à l'assemblée générale

5 - TENUE ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- La préparation de la réunion
- La convocation par le syndic (inclus décret n° 2007-285 du 1er mars 2007)

La convocation à l'initiative du syndic

La convocation obligatoire pour le syndic

- La convocation par d'autres instances que le syndic
- Les formes de la convocation, incidences de la loi ALUR et ELAN
- Date et lieu de la réunion
- Délai de convocation

Infos pratiques

 Type de formation

 Public cible

 Durée

1 Jour dont 7 Heures en centre

 Tarif(s) net de taxe

320 € par stagiaire

 Adresse

Brest - CIEL BRETAGNE
Rue du Gué Fleuri,
B.P 35,

29480 Le Relecq Kerhuon

<https://www.cci-formation-bretagne.fr/finistere>

- Les acteurs
- La représentation des copropriétaires (décision C Cassation du 8/09/2016) + nouveautés ELAN
- La tenue de la feuille de présence
- La présentation de l'ordre du jour
- La contestation de l'ordre du jour
- Les délibérations
- Les votes
- Le procès-verbal (Rédaction – Signature – Diffusion - Notifications)

6 - DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Les majorités simple et absolue (article 24,25 et 25-1)
- La double majorité et l'unanimité (article 26)
- La diffusion du procès-verbal (+ impacts loi ELAN)
- Les contestations des décisions
- L'exécution des décisions d'AG

Jurisprudences/Actualité Elan

Les conditions d'admission

Prérequis

Aucun pré-requis

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

Respecter les obligations légales relatives à l'assemblée générale des copropriétaires, s'assurer du bon déroulement de l'assemblée générale (information, animation, défense des intérêts des parties, ...) et prévenir les risques de contentieux Maitriser les impacts de la loi ELAN sur le fonctionnement de la copropriété

Les sessions



Le Relecq Kerhuon

- Nous contacter

Date et mise à jour des informations : 08/01/2024

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr



Contacts



CREIGNOU Julien

julien.creignou@formation.bretagne-ouest.cci.bzh

CIEL BRETAGNE Brest - N° SIRET 13002293200060 - N° d'activité 53290897729

Rue du Gué Fleuri, B.P 35, - 29480 Le Relecq Kerhuon

Tél. : 02 98 30 45 75 - cielbretagne@formation.bretagne-ouest.cci.bzh - <https://www.cci-formation-bretagne.fr/finistere>

